



Pour adhérer à la
CFDT :



[INTERCO.CFDT.FR](https://www.interco.cfdt.fr)

23 juillet 2025

Le jeudi 16 juillet 2025, la CFDT rencontrait le Garde des Sceaux.

Le 16 juillet 2025, une délégation de la CFDT a rencontré le Garde des Sceaux pour aborder le projet de loi de réforme pénale dans un contexte de crise budgétaire et de surpopulation carcérale. Voici un résumé des principales annonces du ministre et des interventions de la CFDT, accompagnées des réponses apportées.

Sujets ministériels et d'administration centrale :

La CFDT a rappelé que la **soutenabilité budgétaire des engagements** pris ou à venir reste une préoccupation majeure et incontournable pour la CFDT, en insistant sur la nécessité de préserver les moyens pour financer ces engagements et accords déjà signés et ceux en cours de signature. Les agents attendent des engagements clairs et tenus, et nous refusons que des restrictions budgétaires viennent compromettre des avancées sociales indispensables.

Nous avons également interrogé le ministre sur la **feuille de route immobilière**, qui demeure un grand flou inacceptable pour tous. Les agents ont besoin de perspectives concrètes sur les projets de restructuration en cours et à venir, et il est indispensable de discuter des priorités en concertation. Des annonces ont été faites pour l'administration pénitentiaire sur des situations spécifiques, mais ce n'est pas suffisant. Les ministres précédents ont fait trop de promesses non financées, il est temps que le ministre actuel annonce la réalité de ce qui est programmé.

La CFDT a par ailleurs porté la voix des **agents ultramarins**, suite à son audition à l'Assemblée nationale sur la justice en outre-mer. Nous avons souligné devant le ministre les enjeux particuliers auxquels ces services sont confrontés, et demandé qu'un point spécifique sur l'outre-mer soit inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine instance nationale. Les députés se sont montrés très attentifs à ces questions, et nous continuerons à les défendre pour que la situation des agents et des juridictions et établissements ultramarins soit enfin reconnue à la hauteur des difficultés rencontrées.

Enfin, la CFDT a dénoncé les **conséquences très négatives du déploiement de la protection sociale complémentaire** pour la majorité des agents. Plus chère pour des garanties moindres, cette PSC suscite incompréhension et colère, alors même qu'elle bénéficie d'un engagement financier important de l'État. Un nombre important d'agents voit sa couverture santé se dégrader. Nous avons exigé que des solutions soient trouvées rapidement et que, comme la CFDT, le ministère saisisse l'interministériel.

En réponse, le ministre a annoncé que la soutenabilité des accords est directement liée à ce qu'il a obtenu lors des discussions budgétaires: le budget du ministère de la justice a été sanctuarisé et ne devrait pas connaître les annulations de crédits ni les difficultés de l'an dernier. Le ministère de la Justice est le seul avec le ministère des Armées à ne pas être touché par les restrictions budgétaires.

Concernant la PJJ :

La CFDT a rappelé sa **ferme opposition à la proposition de loi « Attal »**, qui remettait en cause les fondements éducatifs de la justice des mineurs. Nous avons souligné le rôle déterminant de la **mobilisation des agents**, qui a permis au Conseil constitutionnel d'invalidier les principales dispositions de ce texte. Cette victoire légitime cette revendication : **la CFDT** demande le remboursement des jours de grève des collègues mobilisés en février, mars et mai 2025, car leur engagement a permis cette reconnaissance d'inconstitutionnalité.

Nous avons également exprimé l'espoir que la **prochaine direction de la PJJ** marque une rupture positive avec celle qui vient de quitter ses fonctions. **La CFDT** attend de la nouvelle équipe qu'elle **renoue le dialogue social**, mis à mal ces dernières années et qui doit redevenir une réalité.

Nous avons profité de cette audience pour **alerter une fois de plus sur la situation préoccupante du milieu ouvert**. **La CFDT** demande depuis longtemps une révision des normes de prise en charge, afin que nos collègues puissent exercer leurs missions dans des conditions acceptables. Pour **la CFDT**, il est temps de repenser le milieu ouvert avec ambition, et de redonner du sens aux missions éducatives plutôt que de transformer les éducateurs en exécutants de tâches standardisées.

Enfin, nous avons rappelé la **nécessité urgente de moyens humains et matériels à la hauteur des besoins**. Sur le terrain, les équipes sont incomplètes, épuisées, contraintes d'annuler des rendez-vous faute de véhicules, ou de reprendre des mesures laissées vacantes par les contractuels dont le contrat n'a pas été renouvelé. Le recours massif aux contractuels, et leur non-renouvellement brutal comme en Île-de-France, aggravent la précarité sans répondre aux besoins structurels des services.

Pour **la CFDT**, il ne peut y avoir de véritable ambition pour la justice éducative sans un réinvestissement massif dans les moyens humains, matériels, et sans le respect des agents et de leur expertise. Nous continuerons à défendre la dimension éducative de nos missions et à exiger un véritable dialogue social.

En réponse, le ministre a refusé la demande d'indemnisation des jours de grève des agents mobilisés contre la loi « Attal ».

Il indique également que la nouvelle direction sera très prochainement désignée, avec comme objectif de renouer le lien de dialogue social.

Concernant la pénitentiaire :

Les syndicats CFDT couvrant ce champ ont fait part au ministre de leurs inquiétudes quand aux impacts du budget consacré à la Justice sur les dossiers batimentaires et les ressources humaines liées.

Pour rappel, sur le milieu fermé il manquerait près de 5000 agents et, sur le milieu ouvert, la dernière évaluation par la DAP des besoins en SPIP pour assurer dès le pré-sentenciel s'élèverait à minima à 600 équivalents temps-plein (ETP).

En réponse le ministre a indiqué que sur le budget, il n'y aurait pas d'annulation de crédits sur la loi de programmation

Sur l'**immobilier pénitentiaire**, là où le ministre met en avant 1400 places d'ici fin 2025, **la CFDT** lui a rappelé que certains sites nécessitaient un « réarmement » en RH (ex. : un bâtiment complet de Villenauve la Grande fermé il y a des années du fait du manque de personnels ; d'autres bâtiments fermés du fait de leur délabrement).

Là où le ministre se dit « pas très inquiet sur l'AP », nous lui avons rappelé la double contrainte de la **surpopulation carcérale** (d'où notre demande de régulation) et du **manque criant de ressources humaines** dans nombre d'établissements. Les RH sont aujourd'hui au centre de toutes les problématiques pénitentiaires, obérant le fonctionnement des structures, tant en prison qu'en SPIP, et questionnant fortement les annonces sur les 17 établissements « modulaires » qui, à ce jour, ne fonctionneront qu'en prenant sur l'existant. Au plan statutaire le ministre a admis la nécessité de revoir la situation des DPIP et de finaliser la réforme des DSP.

Il faut aujourd'hui rétablir l'ordre à l'intérieur des prisons et restaurer l'autorité des personnels :

La volonté de créer des quartiers de lutte contre la criminalité organisée va dans ce sens et la **CFDT Pénitentiaire** salue cette initiative !

L'arrivée prévue très prochainement des narcotrafiquants à Vendin le Vieil ne se fera pas sans remous : le régime de détention va être plus strict :

- Fouilles intégrales systématiques,
- Parloirs avec dispositif de séparation,
- Restriction de l'accès à la téléphonie (2 heures consécutives à raison de 2 jours par semaine)
- Pas de matériel informatique en cellule

Par ailleurs, certains narcotrafiquants vont bénéficier de moins de parloirs compte tenu de l'éloignement avec leur famille

En résumé, les personnels pénitentiaires ayant suffisamment d'expérience indiquent que tous les ingrédients semblent réunis pour que l'été soit agité !

Il y aura lieu de maintenir la position adoptée, sans qu'il soit envisageable d'y déroger ni de revenir sur les engagements pris !

Nous avons également évoqué l'évasion de Lyon - Corbas en rappelant le contexte et en apportant soutien à la direction et à des personnels en sous-effectifs. Nous avons cependant indiqué notre attention pour les résultats des enquêtes en cours.

Enfin, nous avons redemandé une audience au ministre, à l'instar de ce qu'il peut accorder aux diverses conférences professionnelles.



Concernant les services judiciaires :

La CFDT a souhaité réagir aux annonces du ministre dans les médias sur le **projet de réforme de la chaîne pénale** pour septembre, sans présentation ni discussion à ce jour avec les professionnels de terrain, ce qui est regrettable.

En effet, ce qu'il évoque dans ses différentes interventions médiatiques risquent de considérablement modifier certaines de nos manières de travailler.

Pour **la CFDT** il faut aller dans chaque point de détail des procédures qu'il envisage de modifier.

Les agents attendent du sérieux et du concret.

C'est pourquoi **la CFDT** a demandé au ministre la transmission des textes qu'il envisage de porter afin que l'on puisse y répondre point par point.

En réponse, le ministre annonce un temp de concertation dès la fin juillet. Il propose ainsi de nous adresser le texte de ce projet de loi qu'il dit assez court en nombre d'articles. Il porte sur l'efficacité de l'exécution des peines et sur l'accélération de l'audience. En termes de calendrier, le ministre indique un passage en CSA ministériel et devant le conseil d'Etat mi-septembre pour avoir un projet de loi à la mi-octobre.

Pour l'ensemble des sujets, la CFDT est pleinement mobilisée pour que toutes les discussions puissent aboutir rapidement.

CFDT, s'engager pour chacun, agir pour tous.

Pour adhérer à la
CFDT :

